

## Réunion du Conseil d'Ecole du 6 novembre 2009

Présents : M. CHASSAGNARD, maire  
 Mme EYROLLES, adjointe chargée des affaires scolaires  
 M. MEYRIGNAC, conseiller municipal  
 Mmes FOURNIER Anita, CEAUX Nathalie, SEIGNE Christine, DENIS Sylvie,  
 ANDRIEUX Patricia, RIBEIRO Chrystelle, BALLOT Laetitia, M. FONTES Thierry  
 délégués des parents d'élèves  
 Mmes DAVID Anne-Marie, CASELLI Laetitia, MM BOURDET J. Jacques,  
 BOUSSIGNAC Christophe, FRIDMAN Jérôme, VERGNE Patrick, enseignants  
 Mme CHAPOU Josette, DDEN

Président de séance : M. BOURDET, directeur

Secrétaire : Mme RIBEIRO, déléguée des parents d'élèves

La séance est ouverte à 17h45.

M. BOURDET adresse ses remerciements aux présents tout en notant un renouvellement du Conseil : 3 enseignants, 6 parents. Il remercie les délégués de Parents d'avoir fait acte de candidature ce qui permet un fonctionnement correct du CE. Est également rappelé le rôle du D.D.E.N.

I. Les attributions du C. E. : (décret n° 90-788 du 6.9.1990) (voir document en annexe)

Elles sont explicitées. Concernant la composition, le statut des suppléants est rappelé. Ils assistent avec voix consultative.

II. Situations des effectifs :

CP : 15      CE1 : 28      CE2 : 20      CM1 : 26      CM2 : 25      TOTAL : 114

Prévisions 2009 : +2 puisqu'il y a une montée prévue de 27 sous réserves d'éventuelles modifications en cours d'année.

III. Organisation pédagogique :

L'équipe des enseignants a fait le choix d'un niveau par classes.

Echanges de service :

- entre Mme DAVID pour l'anglais au CM2 et M. BOUSSIGNAC pour l'histoire géographie au CM1 (2 fois 45 minutes)

- entre M. BOURDET pour l'anglais au CE2 et M. VERGNE en mathématiques (1 fois 1 heure)  
 Le mardi, au CP, Mme CASELLI remplace M. BOURDET : journée de décharge de direction

#### IV. Règlemente intérieur

Trois modifications sont proposées :

Modification 1 : « Les retards ne peuvent être qu'exceptionnels et dûment motivés. » adoptée à l'unanimité.

Modification 2 : Article RESPONSABILITE « Les élèves sont tenus de respecter le code de bonne conduite établi pour l'école et pour chaque classe. La politesse est dûe à tous les enfants et à tous les adultes. »

⇒ Cette proposition est liée au fait que, depuis la rentrée, les personnels de cantine ou garderie ont été victimes d'incivilités répétées.

- Mme RIBEIRO dit son accord avec cette proposition.

- M. CHASSAGNARD rappelle que le restaurant scolaire est un service proposé aux familles et non un dû.

- Mme DENIS dit que le respect, c'est à double sens : « Le respect ça se mérite »

- M. MEYRIGNAC indique qu'il a été témoin de certains propos tenus par des enfants envers les personnels de service et que ce n'est pas acceptable.

La mise en place d'un règlement intérieur pour la cantine et la garderie est évoquée.

- M. FONTES dit que cela ne concerne que quelques enfants. Il s'interroge sur la pertinence d'un R.I.

- Mme ANDRIEUX propose que les enfants soient associés à ce travail s'il a lieu.

- Mme FOURNIER intervient dans le même sens.

- M. BOUSSIGNAC dit que c'est aussi un problème de langage qui dépasse le cadre de l'école. De plus, sur le trajet école- cantine, il y a un effet de groupe.

- Mme BALLOT demande que le problème soit abordé en éducation civique

- M. CHASSAGNARD indique qu'un travail sera fait auprès des agents. En tout état de cause, si de tels comportements devaient se reproduire, il y aurait sanction.

Proposition est faite d'inviter les agents concernés aux prochains Conseils d'Ecole.

La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

Modification n°3 : « Marquage des vêtements » : adoptée à l'unanimité.

#### V. Activités pédagogiques spécifiques :

- Rencontres USEP, cross pour le cycle 3, concerts JMF, spectacle « Les 3 chardons » pour le cycle 2, conférence d'Isabelle BESSE : toutes ces activités sont reconduites.
- Concernant les JMF, la salle ne sera pas disponible le 23/11 car réquisitionnée pour la vaccination grippe A. M. CHASSAGNARD propose que le concert ait lieu dans l'église.
- Noël : La municipalité continue à financer le cinéma, l'achat de livres et le goûter. M. CHASSAGNARD fait part de ses inquiétudes : la réforme des collectivités territoriales devrait engendrer une forte augmentation des charges, il faudra faire des choix.
- La Communauté de Communes finance un spectacle en décembre ainsi que l'activité piscine en avril-mai-juin.
- Le principe de sorties scolaires en fin d'année est maintenu.
- Sensibilisation au handicap physique : M. BOUSSIGNAC propose d'organiser, le 4 décembre, une journée de sensibilisation au handicap. Il faut des adultes volontaires pour tenir les ateliers. Une information sera adressée aux familles.

#### VI. Les dispositifs d'aide

Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté sont reconduits (APE= aide personnalisée, stages de remise à niveau.

#### VII. Coopérative Scolaire :

- La cotisation a été portée à 20 €. Comme convenu au Conseil d'Ecole de juin dernier, la proposition a été débattue en réunion de rentrée puis adoptée.
- Les enseignants de l'école maternelle et de l'école élémentaire vont également organiser deux opérations : une souscription à lots en mars et une vente de T-shirt en mai. Objectif : recueillir des fonds pour financer des activités éducatives.

#### VIII. Equipement ENR (Ecoles Numériques Rurales)

L'équipement est installé.

- 1 Tableau blanc interactif dans la salle du CE1
- 1 classe mobile (9 ordinateurs portables dans un chariot)

Le TBI est en service, la classe mobile n'est pas encore opérationnelle.

M. BOURDET remercie M. Le Maire pour cet investissement important.

M. CHASSAGNARD indique qu'il manque un équipement pour la salle informatique. La municipalité a décidé l'achat d'un 2<sup>ème</sup> TBI. Il rappelle également que Mme TERROU, employée municipale, est mise à disposition pour le fonctionnement de cette salle et de la BCD.

Il est précisé que le matériel ENR est un équipement collectif. Un planning a été élaboré pour son utilisation. Les enseignants auront une formation technique et une formation pédagogique.

M. FRIDMAN indique que l'école élémentaire de Laguenne fait partie des 52 écoles qui ont reçu, au niveau national, le label « Ecole Internet ».

#### IX. Question diverse

- Il est rapporté un incident survenu à la fin d'un repas. M Le Maire dit qu'il transmettra au personnel. Il souhaite que l'on parle de restaurant scolaire et non de cantine.
- En réponse à des demandes des familles :
  - les menus sont désormais consultables sur le site de l'école, la Municipalité nous les faisant parvenir une semaine à l'avance,
  - les comptes-rendus des réunions du Conseil d'Ecole seront également en ligne.

La séance est levée à 19h45

Le Président

La Secrétaire

J J Bourdet

C. Ribeiro